

Pour une poignée de dollars ?

Au cours d'un conflit social dans le cinéma Babylon à Berlin, le **syndicat FAU Berlin** a été **interdit** en tant que tel ! Voici un petit récit de la situation et la lutte des salariés du cinéma qui a donné lieu à ce verdict contre le syndicalisme de combat ...

Il y a un an

Il était une fois le personnel d'un cinéma d'art & d'essai parmi lequel se trouvaient des courageux qui voulaient s'attaquer à l'amélioration des conditions de travail. Fin 2008, ils élisent des délégués du personnel (DP). En janvier 2009, les DP rendent public la situation : « Des salaires misérables, des licenciements injustifiés et un climat tel que celui qui veut garder son poste n'ose poser des congés. »

La goutte d'eau ...

Aussitôt se crée une section syndicale de la FAU Berlin. Les syndicalistes dénoncent les salaires entre 5,50 et 8 euros de l'heure, la précarité des contrats et l'autoritarisme de la direction. Suite à des actions pour porter la revendication immédiate d'une prime spéciale à l'occasion du Festival international du film, la direction vire un militant du syndicat, Benoît Robin. La campagne pour sa réintégration donne l'occasion d'un rapprochement entre les salariés et la FAU Berlin.

... qui fait déborder la vase

Ils élaborent alors ensemble un projet de convention collective : La FAU réclamait donc des salaires entre 11,84 et 14,47 euros, diminuant ainsi les écarts de salaires parmi le personnel, des règlements plus favorables pour les employés à temps partiel et les stagiaires, des primes (100% aux jours fériés), des congés annuels (30 jours), un temps de travail ramené à 35 h/semaine, et enfin un engagement de non discrimination pour tous les syndicalistes.

Cette proposition sera rejetée par la direction mi-juin 2009. Le lendemain, le conflit social est déclaré. La section organise des piquets d'information. Le public s'intéresse alors de plus en plus aux conditions de travail dans le seul cinéma subventionné (320.000 euros/an) de Berlin.

Après un mois, la FAU appelle au boycottage du cinéma, un mode d'action qui épargne le portefeuille des salariés en lutte et coûte cher au patron. Entre-temps, les patrons recourent à la force contre les syndicalistes ce qui n'empêche pas l'envoi de nombreuses lettres de protestation à la mairie. Coincée, la direction ne peut plus éviter les négociations. Ne voulant pas céder à la FAU, les deux patrons se disent

prêts au dialogue uniquement avec le syndicat ver.di ... qui accepte !

La lutte continue

Par cette procédure, la direction gagne du temps. En octobre, les patrons portent le premier coup juridique majeur avec l'interdiction du boycott par un tribunal du travail. Les anarcho-syndicalistes cessent donc le boycott et maintiennent les piquets devant le cinéma. Mais la direction dépose encore une plainte ! La décision arrive vite et depuis mi-décembre, il est interdit au syndicat FAU Berlin de se désigner comme tel. L'arrêt, prononcé sans audience contradictoire, a été confirmé par le même tribunal le 05/01.

Mi-décembre déjà a été conclut l'accord entre ver.di et la direction. En contournant le plus fort syndicat de l'entreprise, et malgré l'indignation du personnel, ver.di a signé une convention de complaisance en dessous de sa propre convention de branche ; les salaires « grimpent » à un niveau entre 7,74 et 9,03 euros !

En raison d'un soit-disant malentendu – la direction voulait en fait restreindre l'application de l'accord aux adhérents du syndicat ver.di et faire signer aux salariés à temps partiel de nouveaux contrats avec beaucoup moins d'heures de travail – ce n'est que fin janvier que les salariés concernés apprennent qu'ils profiteraient finalement des quelques miettes qu'on leur avait « accordées ». Voilà encore un résultat de la pression publique organisée par la FAU.

Pour la liberté syndicale, partout dans le monde !

Pour soutenir la lutte vous pouvez vous adresser aux institutions suivantes (vous trouvez des lettres modèles sur le site web de la CNT 13). La CNT se réjouit de toute protestation collective soit du personnel d'un cinéma marseillais soit d'un club cinéphile !

- Cinéma Babylon : fax : 0049 30 24 727 800, mail : grossman@babylonberlin.de & hackel@babylonberlin.de
- Tribunal à Berlin : fax: 0049 30 90 188 518
- Consulat Gén. de la RFA, Marseille. info@marseille.diplo.de

Pour donner encore plus d'élan à la lutte et s'investir dans une démarche collective, contactez la CNT 13 par mail.

Réclamez la liberté syndicale pour la FAU Berlin auprès des institutions allemandes !

Syndicats CNT 13 - 12, rue de l'Evêché, 13002 Marseille, Métro Joliette.

Internet : www.cnt-f.org/sam - sam@cnt-f.org.

Permanences syndicales : 1^{er} et 3^e samedi du mois de 14 à 16h

